



**Conditions Générales de participation à l'expérimentation
« la vidéobienveillance pour le maintien à domicile »**

Au 20 décembre 2017

Les présentes Conditions Générales de participation à l'expérimentation « la vidéobienveillance pour le maintien à domicile », désignée ci-après par l' « Expérimentation », sont conclues d'une part entre :

- La société Kiwatch, SAS au capital de 412.615€, immatriculée sous le n° de SIREN R.C.S Nantes 529 924 656 et dont le siège social est situé à : Le Mail - Orvault (44700), ci-après dénommée Kiwatch

Et

- Toute personne souhaitant participer bénévolement à l'expérimentation « la vidéobienveillance pour le maintien à domicile » et répondant aux conditions d'inscription mentionnées à l'article X, ci-après dénommée l' « Aidant ».

Article 1 - Objet

L'Expérimentation qui se déroule du 1^{er} janvier au 31 mai 2018 inclus, s'adresse aux aidants de personnes dépendantes dans le respect des conditions de participation indiquées à l'article 2.

L'objet de l'Expérimentation est de faire essayer gratuitement pendant une durée de 3 mois la solution de vidéobienveillance pour le maintien à domicile proposée par Kiwatch à des aidants de personnes âgées en perte d'autonomie. Kiwatch souhaite ainsi mieux comprendre leurs problématiques, voir comment les nouvelles technologies peuvent les aider et recueillir leurs témoignages sur le bénéfice apporté. L'objectif est également de développer de nouveaux services adaptés à leurs usages et besoins.

Article 2 - Conditions d'inscription à l'Expérimentation

Toute personne physique majeure peut s'inscrire pour participer à l'Expérimentation si elle remplit l'ensemble des conditions suivantes :

- Habiter en France
- Veiller sur un proche en perte d'autonomie
- Le domicile du proche en perte d'autonomie est équipé d'une connexion Internet

La participation à l'Expérimentation est subordonnée à une inscription par l'Aidant candidat sur les médias prévus à cet effet (site internet Kiwatch, ...).

Il est précisé ici que cette inscription est effectuée à titre bénévole. Les Aidants inscrits ne reçoivent aucune rémunération en contrepartie de leur participation.

Par ailleurs, Kiwatch ne peut mettre à disposition qu'un nombre limité de caméras et Kiwatch se réserve le choix discrétionnaire de contacter ou non les candidats, sans que cela ne puisse lui être reproché pour quelque cause que ce soit.

Article 3 - Caution matériel

Dans le cadre de l'Expérimentation, Kiwatch envoie 400 caméras à des aidants. Afin de garantir le retour des caméras, Kiwatch demande à l'Aidant d'accepter une caution de 49 euros par caméra envoyée. La gestion des cautions est déléguée à Swikly, tiers de confiance dans les transactions bancaires sécurisées. Votre compte ne sera pas débité, vous devrez seulement autoriser Swikly à prélever 49 euros par caméra dans le cas où la caméra serait endommagée ou conservée.

Article 4 - Retour de la caméra

A la fin de l'expérimentation, Kiwatch vous enverra alors par voie électronique une étiquette retour à imprimer pour renvoyer gratuitement la caméra Kiwatch.

Si la caméra n'est pas endommagée, Kiwatch informera Swikly et aucune caution ne sera prélevée sur le compte de l'Aidant.

Dans le cas où la caméra serait endommagée alors Kiwatch contactera l'Aidant pour l'en informer et demander à Swikly d'encaisser le montant total de la caution.

Article 5 - Responsabilité

L'Aidant s'engage à respecter les termes et conditions de licence de tout logiciel utilisé dans le cadre du Service et, en particulier, ceux joints aux Matériels. Il s'engage également à respecter les droits de propriété intellectuelle des tiers auxquels il aura accès du fait de l'utilisation du Service et à obtenir des tiers, titulaires de droits sur les oeuvres (textes, images, vidéos, sons ou tout autre élément protégé) qu'il pourrait utiliser, les autorisations préalables et concessions de droits nécessaires. KIWATCH n'exerce pas de contrôle sur les vidéos, conversations ou toute donnée accessible à l'Utilisateur, stockées, échangées ou consultées par ce dernier ou transitant par le biais du Service et n'assume aucune responsabilité quant à leur contenu, nature, caractéristiques ou conséquences, l'Aidant en étant seul responsable.

L'Aidant s'engage à utiliser le Service en bon père de famille et, en particulier, s'engage expressément à ne pas utiliser le Service ou toute donnée à des fins ou de manière frauduleuse, illégale et, en général, contraire à une disposition réprimée civilement ou pénalement et, notamment, d'une manière :

- qui contrevienne à l'ordre public et aux bonnes moeurs, notamment par l'inclusion d'éléments tels que, sans que cette liste ne soit exhaustive ou limitative, des éléments à caractère pornographique, de proxénétisme ou de pédophilie, ou encore à caractère violent, le contenu étant susceptible d'être vu par des mineurs;
- qui revête le caractère d'appel au meurtre, d'incitation à la haine raciale ou de négation des crimes contre l'humanité;
- qui contrevienne aux intérêts légitimes des tiers ou de KIWATCH et, notamment, par voie d'insulte ou de diffamation, ou qui porte atteinte à la vie privée d'autrui ou aux droits de la personnalité, ainsi qu'aux droits patrimoniaux ou extrapatrimoniaux de tiers ou de KIWATCH.

l'Aidant s'engage à utiliser le Matériel uniquement à son domicile ou dans ses locaux professionnels et en aucun cas à le déplacer en dehors de ces lieux. KIWATCH ne saurait être tenue pour responsable de toute utilisation du Service hors du domicile ou des locaux professionnels de l'Aidant.

l'Aidant s'engage à utiliser le Service exclusivement pour l'usage du maintien à domicile d'un proche en perte d'autonomie dans le cadre de l'Expérimentation.

Toute autre utilisation du Service, sous quelque que forme et en quelque lieu que ce soit, est illicite, notamment toute commercialisation du Service ou toute utilisation du Service par d'autres utilisateurs.

Il appartient à l'Aidant de recueillir l'accord exprès et écrit de toutes les personnes dont les images seront captées par les caméras installées sur les lieux privés et de respecter notamment les règles applicables aux relations employeurs/salariés conformément aux articles L. 1121 -1 et suivants et L. 2313-2 et suivant du Code du travail. 7

Il appartient également à l'Aidant d'effectuer auprès de la Commission Nationale de l'informatique et des Libertés, les déclarations prévues par la loi du 6 janvier 1978, et de respecter toutes les dispositions de cette loi qui lui incombent à l'occasion de l'utilisation du Service et, en particulier, à respecter scrupuleusement toutes les prescriptions spécifiques dont la CNIL pourrait assortir ses autorisations.

Plus généralement, l'Aidant s'engage à respecter toutes les obligations mises à sa charge par les dispositions légales et réglementaires en vigueur au moment de son utilisation du Service.

l'Aidant reconnaît et accepte expressément qu'il ne lui est pas permis de diffuser ou d'enregistrer les vidéos en vue d'une représentation ou reproduction au public, hors du cercle familial.

KIWATCH rappelle qu'il demeure étranger et ne peut assumer une quelconque responsabilité du fait des relations que l'Utilisateur pourra nouer, au travers de l'utilisation du Service, avec tous tiers dans le cadre d'opérations de toute nature, ces dernières ne concernant exclusivement que l'Utilisateur et le tiers concerné.

Plus généralement, l'Aidant est seul responsable de l'utilisation du Service et il s'engage à respecter en permanence les dispositions légales, réglementaires ou administratives en vigueur au moment de son utilisation du Service et applicables à cette dernière. Il tiendra KIWATCH indemne de tout dommage et/ou de toute plainte ou réclamation de tiers liés à son utilisation du Service, Il reconnaît que la transgression de ses obligations peut, notamment, avoir pour effet de l'exclure de l'accès à Internet, ce dont KIWATCH ne pourra en aucun cas être tenu responsable.

Article 6 - Traitement des données

Les informations nominatives recueillies auprès des candidats et participants lors de leur inscription à l'Expérimentation sont confidentielles. Ces informations seront exploitées par Kiwatch de manière anonyme à des fins d'analyse et de statistiques dans le cadre de l'Expérimentation.

Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données personnelles vous concernant. Pour cela, il vous suffit d'écrire à Kiwatch – Le Mail – Orvault (44700) ou par email à : maintienadomicile@kiwatch.com . Conformément à la réglementation en vigueur, votre demande doit être signée et accompagnée de la photocopie d'un titre d'identité revêtu de votre signature, et préciser l'adresse à laquelle la réponse doit vous être envoyée. Une réponse vous sera envoyée dans un délai de deux mois suivant la date de réception de votre demande.

Article 7 – Engagements des participants

Les participants à l'Expérimentation s'engagent à répondre en toute sincérité aux 3 enquêtes Kiwatch, administrées via Internet, dont le but est la compréhension des besoins des aidants et des aidés comme stipulé à l'article 1.

Enfin, à titre informatif, dans le cadre de l'Expérimentation, les participants pourront être sollicités par Kiwatch pour être interviewés ou participer à des tables rondes visant à améliorer les services de Kiwatch pour le maintien à domicile.

Article 8 - Cession de droits d'auteur

Les aidants autorisent d'ores et déjà Kiwatch à reproduire et diffuser sur quel qu'en soit le support, y compris sur les sites internet rattachés à Kiwatch, tout ou partie des commentaires qu'ils auraient formulés ou que leurs proches auraient formulés sur le(s) produit(s) testé(s).

Article 9 - Retrait de l'Expérimentation

Les participants pourront se retirer de l'Expérimentation à tout moment et sans conditions ni préavis, en le notifiant par email à maintienadomicile@kiwatch.com. Kiwatch vous enverra alors par voie électronique une étiquette retour à imprimer pour renvoyer gratuitement la caméra.

En cas d'abandon de l'Expérimentation, la caméra Kiwatch devra être retournée sous sept jours ouvrés dans les conditions précisées à l'article 4.

Article 10 : confidentialité

L'Expérimentation permet à Kiwatch, avec l'aide des Aidants, de déterminer quels sont les services qui correspondent au mieux à leurs attentes.

A ce titre, les Aidants qui participent à l'expérimentation s'engagent à conserver confidentielles l'ensemble des informations dont ils pourraient avoir connaissance dans le cadre de l'expérimentation, que ces informations concernent la caméra, les services testés ou les commentaires formulés.

Article 11 : Propriété intellectuelle

Tous les textes, commentaires, ouvrages, illustrations, œuvres et images reproduits ou représentés sur le site Kiwatch sont strictement réservés au titre du droit d'auteur ainsi qu'au titre de la propriété intellectuelle et pour le monde entier.

A ce titre et conformément aux dispositions du code de la propriété intellectuelle, seule l'utilisation pour un usage privé sous réserve de dispositions différentes voire plus restrictives du code de la propriété intellectuelle est autorisée. Toute reproduction ou représentation totale ou partielle du site Kiwatch, et de tout autre site rattaché à Kiwatch en tout ou partie des éléments se trouvant sur ce site est strictement interdite.

Article 12 : Questions – informations

Pour toute question ou problème concernant l'expérimentation, vous pouvez contacter nos équipes par email à maintienadomicile@kiwatch.com